RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
ONTARIO

inforentes[MC]

Le bulletin des enseignantes et des enseignants de l'Ontario • **Automne 2005** • **Numéro 11**

Sécurité de la retraite

Maintenir le régime en bonne santé permettra d'assurer la sécurité financière de jeunes enseignantes comme Shahana dans plusieurs dizaines d'années.

PAGE 3

DANS CE NUMÉRO

2 Rentes
100 000e retraitée : une enseignante de Grimsby

3 Valeur
Un régime qui procure la sécurité

4 Placements
Infrastructures : des placements rentables

6 Nouvelles
Notre relevé en ligne se distingue

8 Jeu-questionnaire
Vocabulaire de retraite

100 000e retraitée : une enseignante de Grimsby

Pour Donna, la retraite marque le début de nouveaux projets. Notre 100 000e retraitée, qui habite Grimsby, enseignait à l'école secondaire. Elle entame une nouvelle vie avec l'énergie qu'on lui a toujours connue en classe ou sur les courts de tennis.

« En préparant ma retraite, j'ai compris combien mon régime de retraite était précieux, note Donna. La plupart des femmes qui ont commencé leur carrière en 1972 avaient peu de possibilités. Si je n'avais pas choisi l'enseignement, je ne jouirais pas de la même sécurité financière. »

LA SÉCURITÉ

Ainsi, Donna pourra voyager avec son mari, enseignant retraité lui aussi, et s'adonner à des sports comme le curling et le tennis. Leur premier grand voyage se fera en Australie, où vit une de leurs filles.

Comme beaucoup de participants, Donna a utilisé *i*Accès Web, notre site sécurisé, pour étudier différents scénarios de retraite. Sa décision de partir a été à la fois difficileet emballante. À la dernière réunion du personnel, elle a reçu un prix soulignant l'excellence de son travail et ses nombreux accomplissements, notamment auprès d'élèves ayant des besoins particuliers.

Environ 4 000 autres enseignants ont déjà pris leur retraite cette année, gonflant les rangs des retraités à plus de 100 000.

« Le régime verse chaque mois environ 300 M$, soit 3,6 G$ par an », fait remarquer Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants. ■

Offrir la sécurité financière aux retraités comme Donna, c'est la raison d'être du régime de retraite.

La rente sans réduction passe de 440 $ en 1927 à 40 100 $

Le régime a été créé en 1917 alors que la guerre faisait rage en Europe et que l'humanité allait subir la pire des pandémies.

Quelque 14 000 participants s'y sont inscrits la première année. On leur promettait alors une rente annuelle maximale de 1 000 $ après 40 ans de services. En 1949, cette rente s'élevait à 3 000 $.

Aujourd'hui, un enseignant peut s'attendre à recevoir une rente pendant environ 30 ans, soit la durée moyenne d'une carrière d'enseignant. Sa rente totale dépasse souvent le million de dollars, si l'on tient compte d'une rente annuelle initiale moyenne de 40 100 $ pour un enseignant qui a atteint le facteur 85. C'est toute une différence avec les 440 $ versés en 1927 au tout premier retraité du régime. ■

LES JALONS DU RÉGIME

1917
- Création du régime avec 14 000 participants
- Rente sans réduction après 40 ans de services
- Aucune protection contre l'inflation, ni prestation de survivant; non-remboursement des cotisations
- Rente annuelle maximale de 1 000 $

1928
- Rente d'invalidité après 15 ans de services
- Rente avec réduction après 30 ans de services

1949
- Rente de survivant aux veuves et aux veufs à la charge de leur conjointe
- Rente annuelle maximale de 3 000 $

1954
- Rente calculée d'après le salaire moyen des 10 dernières années, plutôt que du salaire moyen de carrière

1966
- Cotisations et prestations intégrées au RPC
- Rente d'invalidité après 10 ans de services
- Rente calculée d'après la moyenne des sept meilleurs salaires annuels

1971
- Mise en place d'une rente de survivant pour les veufs non à charge
- Mise en place du facteur 90

PHOTO EN PAGE COUVERTURE : EVAN DION

Les répondants du régime étudient des moyens d'assurer sa bonne santé à long terme

Un régime en bonne santé assurera la sécurité financière de jeunes enseignantes comme Shahana dans plusieurs dizaines d'années.

Le gouvernement de l'Ontario et la Fédération des enseignantes et enseignants de l'Ontario (FEO) examinent différents moyens pour maintenir la bonne santé financière du régime afin d'assurer, dans plusieurs dizaines d'années, une retraite confortable aux jeunes enseignantes comme Shahana.

Même si d'excellents rendements ont porté notre actif à 88 G$ à la fin juin, l'évaluation actuarielle de janvier dernier montrait une insuffisance de capitalisation de 19,4 G$. Le coût des prestations futures s'accroît donc plus vite que l'actif du régime.

Dans son *Communiqué* du 21 février dernier, la FEO a annoncé aux participants qu'il était incontournable, pour rétablir l'équilibre, d'augmenter le taux de cotisation du personnel enseignant et du gouvernement. L'ampleur et la date d'entrée en vigueur de l'augmentation, la première en 15 ans, seront annoncées dès que la décision de la FEO et du gouvernement sera prise. En tant que répondants du régime, ces derniers ont pour mandat de fixer les cotisations et les prestations. Le RREO, pour sa part, doit obtenir de bons rendements sur ses placements, verser les rentes et offrir un service de bonne qualité.

En vertu de la loi, les régimes de retraite doivent être entièrement capitalisés à long terme. L'actif doit non seulement être suffisant pour verser des prestations aujourd'hui, mais aussi dans 70 ans, lorsque ce sera au tour des jeunes enseignants d'aujourd'hui d'en bénéficier.

La dernière évaluation actuarielle, en janvier dernier, montrait que les prestations futures étaient capitalisées à 84 %, contre 94 % pour l'exercice précédent.

Pour plus de détails, consultez notre site Web à www.otpp.com ou lisez le *Rapport aux participants* de 2004 que vous avez reçu en mars. ■

LES FAITS EN BREF

56
Âge moyen au départ à la retraite

30
Durée prévue de la rente (en années)

40 100 $
Rente annuelle moyenne initiale d'un enseignant ayant atteint le facteur 85

LES JALONS DU RÉGIME

1976
- Rajustements annuels pour tenir compte de l'inflation

1984
- Rente calculée d'après la moyenne des 5 meilleurs salaires annuels
- Salaire et années décomptées annualisés
- Rente de survivant aux conjoints de fait
- Maintien de la rente de survivant en cas de remariage

1990
- Création d'une société indépendante pour administrer le régime et gérer un actif de 17 G$ pour le compte de 300 000 participants

1998
- Adoption du facteur 85 à titre temporaire
- 10 000 nouveaux retraités
- Rente de survivant pour les conjoints de même sexe

2001
- Adoption du facteur 85 à titre permanent
- Augmentation de la rente après 65 ans
- Rente avec réduction offerte à 50 ans
- Ajout de l'option de rente garantie 10 ans

2005
- Cap des 100 000 retraités franchi
- Actif net de 88 G$ (mi-juin)

Infrastructures : des rendements stables à long terme

Au cours d'une semaine mouvementée, en avril, l'équipe des placements en infrastructures a signé deux contrats importants, évalués à plus de 2,8 G$, visant l'acquisition d'infrastructures à l'étranger.

Selon JIM LEECH, vice-président principal, les placements en infrastructures augmenteront vu leurs rendements fiables et leur risque faible.

Les infrastructures, qui comprennent des services essentiels comme les autoroutes, les pipelines, les conduites d'eau et l'électricité, sont des placements parfaits pour les régimes de retraite, car elles procurent des rendements stables et à long terme, liés à l'inflation.

« Nous signons très rarement deux contrats dans la même semaine. La négociation d'ententes de placement n'est pas un travail facile, souligne Jim Leech, vice-président principal. Les marchés sont très concurrentiels; beaucoup de négociations échouent parce que nous refusons de payer un actif plus cher que la valeur à laquelle nous l'estimons. »

Chaque offre nécessite des centaines d'heures de recherches, des négociations délicates, des milliers de kilomètres en avion et, parfois, une bonne dose de chance. Aux termes du premier contrat signé en avril, votre caisse de retraite et son partenaire de placement AIG Highstar Capital II ont acheté 10 centrales électriques de Shell et de Bechtel Group.

« Ces installations ultramodernes situées dans divers pays produisent des émissions beaucoup plus faibles que les anciennes centrales. Elles constituent un bon complément à notre portefeuille d'infrastructures, en pleine croissance », commente M. Leech. Complétée cet été, l'acquisition a coûté 2,2 G$.

ACHAT DE SERVICES D'ALIMENTATION EN EAU

Le deuxième contrat, conclu deux jours plus tard, nous procure une participation de 25 % dans Northumbrian Water Group, société ouverte de services d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées en Angleterre. Le placement s'avère déjà rentable.

Comme le relate le quotidien londonien *Daily Telegraph* du 9 juin, les enseignants retraités de l'Ontario ont levé leur verre d'eau à la santé de Northumbrian Water, qui a versé des dividendes à leur caisse de retraite après avoir enregistré d'excellents résultats annuels.

Si le domaine des eaux usées n'est pas des plus passionnants, notre décision de débourser 250 M£ (615 M$) pour une participation de 25 % dans le groupe Northumbrian, détenue jusqu'en avril par le groupe français Suez, n'en est pas moins avisée.

D'après M. Leech, les placements en infrastructures continueront d'augmenter, car de nombreux investisseurs institutionnels, comme nous, cherchent de nouveaux moyens d'offrir des rendements fiables, à faible risque.

En juin, par exemple, nous avons acquis avec deux partenaires les réseaux de distribution de gaz de l'Écosse et du sud de l'Angleterre pour 7,25 G$. Une société d'OMERS, Borealis Infrastructure Management Inc., et nous détenons chacun une participation de 25 % dans un consortium qui a acheté ces réseaux. (Le reste appartient à une société du Royaume-Uni, Scottish and Southern Energy.)

Les réseaux comprennent 73 000 km de conduites, dans lesquelles le gaz est acheminé vers 5,6 millions de clients industriels, commerciaux et résidentiels. ■

LE SAVIEZ-VOUS?

- Les infrastructures et les terrains forestiers exploitables ont dégagé un rendement de 17,8 % en 2004.
- Nos placements en infrastructures ont crû de plus de 30 % l'an dernier.
- La caisse possède des infrastructures en Australie, en Asie, en Europe et en Amérique du Nord.

La composition de l'actif, clé des objectifs de placement

Pour réaliser nos objectifs de placement, il est essentiel de bien répartir notre actif. Nous affectons des proportions variées de la caisse de retraite à diverses catégories d'actif – obligations, actions et biens immobiliers – afin de réaliser les rendements à long terme dont nous avons besoin pour verser des prestations à l'abri de l'inflation.

Nous nous efforçons de répartir l'actif de manière à équilibrer risques et rendements et à éviter qu'il soit trop volatil. Cette répartition doit par ailleurs être souple pour permettre aux gestionnaires de saisir les occasions qui se présentent sur le marché.

Par exemple, avant 2001, notre politique prévoyait des placements en actions à hauteur de 50 à 70 % de l'actif net, idéalement 60 %. Cette souplesse nous a permis de multiplier nos placements en actions lorsque le marché était à la hausse, au milieu des années 90, et de les réduire lorsqu'il était à la baisse, en 2000.

Aujourd'hui, nous visons plutôt une pondération en actions de 45 %, car nous prévoyons des rendements modestes au cours des 10 prochaines années. ■

Composition réelle de l'actif

(au 31 décembre 2004)

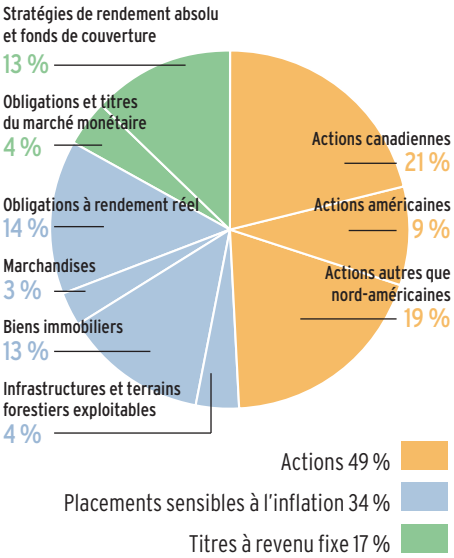

BRÈVES SUR LES PLACEMENTS

Nomination au conseil d'administration

M^me^ Helen M. Kearns a été nommée au conseil d'administration du RREO. Elle remplace Ralph Lean, qui y a siégé six ans.

M^me^ Kearns est présidente de Kearns Capital Corp., société de consultation financière qu'elle a fondée en 2000, et une ancienne présidente de Nasdaq Canada. Elle a amorcé sa carrière en tant que conseillère en placement chez Richardson Greenshields. Au cours de ses 16 années de services, elle a occupé des postes à responsabilité croissante, pour diriger finalement la négociation des actions. Elle a ensuite fondé Kearns Capital Ltd., une maison de courtage indépendante.

HELEN M. KEARNS

Originaire de Montréal, M^me^ Kearns a aussi été directrice de la Bourse de Toronto durant deux mandats. Elle siège aux conseils de l'Université Bishop's, du National Club, de l'organisme Femmes de tête et de la Fondation pour la recherche scientifique de la Société canadienne de la sclérose en plaques.

Achat du principal fabricant américain de nourriture pour animaux domestiques

La caisse a acheté pour 1 G$ le plus grand fabricant de nourriture pour animaux domestiques de marque maison aux États-Unis.

Établie à Brentwood (Tennessee), Doane Pet Food Co. sert les principaux détaillants de nourriture pour animaux domestiques des États-Unis, de l'Europe et du Japon.

« C'est une entreprise remarquable, qui offre un excellent potentiel de croissance, note Jim Leech, vice-président principal de Teachers' Private Capital. Que l'économie aille bien ou mal, notre animal favori aura toujours besoin de manger. »

Doug Cahill, président et chef de la direction de la Doane, fait remarquer que le RREO a toujours su investir dans des entreprises solides. « Nous sommes enchantés que la caisse reconnaisse le potentiel et les réalisations considérables de notre entreprise. »

La transaction devrait être conclue à la mi-novembre.

Acquisition du fabricant de matelas Serta

Voici un placement qui vous aidera à dormir sur vos deux oreilles.

Le RREO et la société de placement Ares Management LLC de Los Angeles ont conclu une entente pour faire l'acquisition de National Bedding Co., le principal fabricant de matelas Serta.

« Serta est l'une des marques les plus anciennes et les mieux connues de l'industrie de la literie. En fait, c'est l'une des figures de proue du marché nord-américain du matelas », indique Jim Leech, vice-président principal de Teachers' Private Capital.

Le régime avait aussi fait équipe avec Ares Management en 2003 pour l'achat du fabricant américain de bagages Samsonite. Dernièrement, nos participations dans Shoppers Drug Mart et les Pages jaunes ont aussi été acquises dans le cadre de coentreprises avec des sociétés de placement fermées. ■

Notre relevé en ligne se distingue

Notre relevé de retraite interactif nous a valu le prix de meilleure stratégie en ligne dans le cadre d'un prestigieux concours organisé dans le secteur, surclassant 29 autres concurrents de différents endroits au Canada.

Organisé par la revue *Benefits Canada*, le concours visait à récompenser l'excellence dans les communications relatives aux régimes et aux prestations de retraite.

Il a été évalué selon les critères suivants : créativité, clarté, dynamisme, originalité et simplicité. On a aussi souligné son caractère éducatif.

Dans le numéro de juin dernier de *Benefits Canada*, on pouvait lire que le Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario était un habitué des communications électroniques novatrices.

Un des juges du concours a ajouté que nous avions relevé avec brio le défi d'offrir une option libre-service facile à utiliser et a qualifié de formidable le format du relevé et de la calculatrice.

Pour consulter votre relevé électronique, allez à www.otpp.com et ouvrez une session *i*Accès Web, notre site sécurisé. Si vous n'y êtes pas inscrit, appelez au 1 800 668-0105 ou au 416 226-2700 du lundi au vendredi entre 8 h et 17 h 30, ou remplissez le formulaire d'inscription au www.otpp.com. Pour s'inscrire, il suffit de cinq minutes et d'une adresse électronique.

Si vous vous inscrivez d'ici la fin de l'année, vous serez automatiquement inscrit au tirage d'un ordinateur destiné à l'école de votre choix. ■

Votre relevé en temps réel

Vous pouvez consulter en tout temps votre relevé personnalisé à jour, à condition d'être inscrit à *i*Accès Web, notre site sécurisé.

Le relevé en ligne, sans doute le premier du genre au monde, offre une solution de rechange au relevé imprimé et posté chaque automne aux gens qui n'utilisent pas les services en ligne.

Le relevé interactif contient tous les renseignements qui figurent sur l'imprimé et bien plus encore, notamment :

- de l'information toujours à jour sur vos prestations;
- un outil pour calculer vous-même la valeur estimative de votre rente;
- la possibilité de mettre à jour votre profil;
- un guide audio des éléments importants du relevé.

« Votre relevé est à jour et ce, à la minute près, dit Rosemarie McClean, vice-présidente principale, Services aux participants.

Avec un relevé imprimé, c'est impossible d'offrir un tel niveau de service, car aussitôt imprimé, le relevé est désuet. » ■

Enseignement pendant la retraite : de nouvelles règles

Vous prévoyez enseigner à la retraite?

À compter du 1er septembre 2006, vous serez de nouveau limité à 95 jours d'enseignement pour chacune des trois premières années scolaires, puis à 20 jours pour chaque année scolaire suivante.

Pour en savoir plus, consultez la fiche de renseignements, *L'enseignement pendant la retraite*, au www.otpp.com ou regardez l'émission sur le réemploi sur *i*Accès Web TV. ■

Nouvelle facture pour notre site Web

Faites une pause et jetez un coup d'œil au www.otpp.com : nous l'avons revu et corrigé avec l'aide d'enseignants pour qu'il soit plus facile à utiliser. En plus de lui donner une allure toute nouvelle, nous en avons simplifié la navigation, amélioré les fonctions de recherche et augmenté le contenu. Vous pouvez le consulter pour savoir, notamment :

- Comment racheter des services décomptés pour un congé;
- Qui siège au conseil d'administration;
- Comment les avoirs du régime sont investis;
- Quel est le rendement de nos placements;
- Pourquoi le régime affiche une insuffisance de capitalisation;
- Comment nous entendons utiliser nos droits de vote par procuration dans les sociétés où nous investissons;
- Ce qu'il advient de votre capital de retraite à votre décès. ■

Nouveautés pour les enseignants sur *i*Accès Web

D'importantes améliorations à *i*Accès Web, notre site sécurisé, vous donnent maintenant la possibilité de :

- Modifier en ligne votre état matrimonial, votre nom et celui de votre conjoint, ainsi que la date de naissance de celui-ci.
- Voir deux webémissions, une sur le réemploi (après la retraite) et l'autre sur la coordination du régime avec le RPC.
- Augmenter la taille du texte affiché à l'écran d'un clic de souris.
- Récupérer plus facilement votre code d'utilisateur, en cas d'oubli. ■

Vos questions...

QUESTIONS SUR LE RELEVÉ DE RETRAITE

Q : Quand vais-je recevoir mon relevé de retraite annuel?
R : Vous recevrez *Le relevé de vos droits à retraite* d'ici la fin de novembre. En vous inscrivant à *i*Accès Web, notre site sécurisé, vous pourrez le consulter sans attendre. (Voir l'article *Votre relevé en temps réel*.)

Q : Pourquoi ne puis-je pas désigner mon conjoint comme bénéficiaire?
R : Selon la loi, le conjoint a droit d'office à la prestation de décès. La désignation de bénéficiaire est utile si vous n'avez pas de conjoint et que vous décédez avant le début du versement de votre rente, une fois acquittées les prestations dues aux enfants à charge. En désignant votre conjoint, vous ne pouvez pas désigner la personne qui touchera la prestation de décès advenant son décès.

Q : Comment changer de bénéficiaire?
R : Vous devez remplir, signer et envoyer (par la poste ou par télécopieur) le formulaire *Désignation de bénéficiaire(s)* joint à votre relevé annuel.

Q : Quelle est la différence entre services décomptés et années admissibles?
R : Les services décomptés, calculés en fonction de la période réelle d'enseignement, entrent dans le calcul de la rente. Les années admissibles sont les années scolaires où vous avez enseigné au moins une partie de l'année. Additionnées à votre âge, elles déterminent la date à laquelle vous avez droit à la rente sans réduction.

Depuis 1997, on exige au moins 10 jours de travail par année scolaire pour une année admissible. Mais, si la première ou la dernière année de votre carrière est partielle, vos services seront décomptés au prorata du temps de travail. Par exemple, si vous avez pris votre retraite en janvier, vous compterez une demi-année admissible.

QUESTIONS COMMUNES

Q : Puis-je avoir la liste de vos placements?
R : La liste des placements de plus de 20 M$ se trouve dans la section Placements de notre site Web, au www.otpp.com. Nous avons plus de 2 000 placements de par le monde. Les obligations du Canada et de l'Ontario en forment la plus grande partie.

Q : Comment puis-je vous communiquer ma nouvelle adresse postale ou électronique?
R : Si vous êtes inscrit à *i*Accès Web, notre site sécurisé, vous pouvez modifier vos adresses en ligne. Tapez l'adresse de notre site Web (www.otpp.com) et cliquez sur le lien du site sécurisé. Si vous n'êtes pas inscrit, appelez au 1 800 668-0105 ou au 416 226-2700.

Q : Mon enfant handicapé adulte a-t-il droit à des prestations de survivant?
R : Si vous n'avez pas de conjoint admissible, votre enfant adulte pourrait avoir droit à la rente de survivant s'il est handicapé et dépend financièrement de vous à votre décès. Comme tous les cas sont différents, n'hésitez pas à nous appeler si vous avez des questions. ■

ILLUSTRATION : KATHRYN ADAMS

Message aux anciens employés du Centre d'études indépendantes

Une décision récente pourrait vous permettre de cotiser rétroactivement au régime à l'égard des cours à unités enseignés au Centre d'études indépendantes. La cotisation rétroactive peut augmenter votre rente.

Vous y êtes admissible si vous avez enseigné à titre d'enseignant associé :

- moins qu'à temps plein avant 1984;
- à temps plein ou moins entre le 31 août 1984 et le 1er janvier 1990.

Le Centre, relevant anciennement du ministère de l'Éducation, fait maintenant partie de TVOntario et offre des cours par télé-enseignement. Pour cotiser, vous devez fournir votre contrat d'enseignant associé, vos talons de chèque de paie et une preuve d'enseignement de cours à unités.

Pour présenter votre demande, communiquez avec nous au 1 800 668-0105 ou au 416 226-2700 pour obtenir votre trousse d'information. Les services accumulés au centre après 1989 ne sont pas admissibles.

Vous avez jusqu'au 31 décembre 2005 pour présenter votre demande. ■

Le bulletin ***Inforentes***MC est publié à l'intention des participantes et participants du Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario à raison de 19 ¢ l'exemplaire.

Vos commentaires et vos observations sur n'importe quel aspect d'*Inforentes* sont les bienvenus. Veuillez téléphoner à Debra Hanna à ce sujet en composant le 1 877 812-7989 ou le 416 730-5351; vous pouvez aussi lui envoyer un courriel à l'adresse : dhanna@otpp.com

Régime de retraite des enseignantes et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario) M2M 4H5

Service à la clientèle
Téléphone : 1 800 668-0105 ou 416 226-2700
Télécopieur : 1 800 949-8208 ou 416 730-7807
Courriel : inquiry@otpp.com
Site Web : www.otpp.com

Le présent bulletin ne confère aucun droit aux avantages du régime. Vos droits et ceux de vos survivants sont et seront régis par le règlement du régime de retraite. Par conséquent, on ne doit pas se fier aux renseignements fournis dans ce bulletin pour régler les cas particuliers.

This newsletter is also available in English.

RÉGIME DE RETRAITE DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS
ONTARIO

ISSN 1706-0222

Vocabulaire de retraite

Le vocabulaire de retraite peut en faire trébucher plus d'un, du prof de math au conseiller financier. Testez vos connaissances en associant les termes de la colonne de gauche aux définitions de celle de droite. (Les réponses sont au bas de l'article.)

	TERME		DÉFINITION
1	Acquisition des droits à retraite	A	Régime de retraite qui détermine les prestations à verser à la retraite.
2	Services décomptés	B	Professionnel qui évalue l'actif et le passif d'un régime de retraite et le coût des prestations à verser.
3	IPC	C	Réduction appliquée à votre rente à 65 ans ou si vous touchez une pension d'invalidité du RPC.
4	Bénéficiaire désigné	D	Montant dont vous auriez besoin aujourd'hui pour vous procurer votre rente future.
5	Prestation de décès	E	Personne ou organisme que vous désignez pour toucher la prestation de survivant si vous décédez avant la retraite et n'avez pas de conjoint admissible.
6	Actuaire	F	Fait d'obtenir le droit de toucher une rente future.
7	Réduction relative au RPC	G	Prestation payable à votre conjoint admissible ou aux enfants à votre charge à votre décès.
8	Régime de retraite à prestations déterminées	H	Mesure de la durée de votre carrière d'enseignant utilisée pour déterminer la date de votre admissibilité à une rente sans réduction.
9	Valeur actualisée	I	Temps réel travaillé en tant que participant au régime et l'un des deux facteurs clés entrant dans le calcul de votre rente.
10	Années admissibles	J	Mesure de l'inflation calculée par Statistique Canada.

RÉPONSES : 1. F, 2. I, 3. J, 4. E, 5. G, 6. B, 7. C, 8. A, 9. D, 10. H.

Retourner tout bulletin non distribuable au Canada à :

PM# 40062973

Régime de retraite des enseignantes
et des enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5